

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SOCIÉTÉ QUARTUS LOGISTIQUE DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE D'IMPLANTER ET D'EXPLOITER UN ENTREPÔT LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE

Commune d'implantation des installations : Longueil-Sainte-Marie

Commune concernée par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, située dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet : Verberie

Par arrêté préfectoral, la préfète de l'Oise a prescrit une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société **QUARTUS LOGISTIQUE** pour la rubrique n° **1510** au titre de l'activité soumise à enregistrement.

Le projet de la société QUARTUS LOGISTIQUE porte sur la création d'un entrepôt de stockage, destiné à recevoir différents types de marchandises à savoir : matières combustibles diverses, bois, papier, cartons, produits alimentaires secs, liquides inflammables et aérosols sur le territoire de la commune de Longueil-Sainte-Marie.

Le bâtiment, d'une surface globale d'environ 18 817 m², sera composé de 3 cellules accolées d'environ 6000 m² chacune.

L'entrepôt permettra le stockage de 29 106 t de matières correspondant à un volume de 59 875 m³.

La consultation du public aura lieu du lundi 22 mai 2023 au lundi 19 juin 2023 inclus

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement sur le site internet des services de l'État dans l'Oise à l'adresse suivante :

<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Procedure-d-enregistrement-ou-d-autorisation-temporaire-consultation-du-public>

Il pourra formuler ses observations adressées à la préfète de l'Oise :

- par lettre adressée à la direction départementale des territoires – service de l'eau, de l'environnement et de la forêt – Bureau de l'environnement, 2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 Beauvais cedex
- par voie électronique à l'adresse mail ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr, en précisant dans l'objet du courrier « enregistrement consultation du public – QUARTUS LOGISTIQUE »

Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de la consultation du public.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Longueil-Sainte-Marie, aux heures d'ouverture au public.

Toute information sur le dossier peut être demandée :

- à Monsieur Julien LECOUTERE – Directeur de programmes adjoint – QUARTUS LOGISTIQUE 1-5 rue Paul Cézanne - 75008 PARIS – Tel : 06.37.01.02.21 - mail : j.lecoutere@groupe-quartus.com

- à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS.

La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui peut être l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.